



AVIS DE RECRUTEMENT

LA DIRECTION TERRITORIALE RHONE SAONE

recrute par concours interne

1 Agent·e d'Exploitation Principal·e des travaux publics de l'État

Spécialité Voies Navigables - Ports Maritimes

au titre de l'année 2023

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription :	26 mai 2023
Date des épreuves écrites :	20 juin 2023
Date des épreuves orales et pratiques :	13 et 14 septembre 2023

VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION DEVRA ETRE TRANSMIS, PAR VOIE POSTALE AU PLUS TARD LE 26 MAI 2023 (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI), A L'ADRESSE SUIVANTE :

VOIES NAVIGABLES DE France
DIRECTION TERRITORIALE RHONE SAONE
Pôle Recrutement – Concours AEP interne 2023
2 rue de la Quarantaine
69321 LYON CEDEX 05

OU VIA LA BOITE MAIL PREM.dtrs@vnf.fr AU PLUS TARD LE 26 MAI 2023

DESCRIPTION DU SERVICE

La direction territoriale Rhône Saône (DTRS) est une direction territoriale de VNF (établissement public administratif créé le 1er janvier 2013) sous tutelle du Ministère de la transition écologique.

La DTRS a pour mission :

- d'exploiter, d'entretenir et de moderniser le réseau des voies navigables ;
- de permettre un approvisionnement régulier en eau des particuliers, de l'industrie et de l'agriculture ;
- de prévenir contre les risques d'inondation ;
- de préserver la qualité de l'eau et du milieu aquatique ;
- de valoriser le patrimoine et l'environnement ;
- d'assurer la sécurité et la police du transport fluvial.

LE BASSIN RHONE SAONE

La direction territoriale Rhône Saône assure la gestion de 1 180 km de voies navigables, dont 625 km à grand gabarit (Saône, Rhône, Petit Rhône d'Arles à Saint-Gilles, canal du Rhône à Sète), 335 km de voies à petit gabarit (canal du Rhône au Rhin, Petite Saône) et 220 km de voies au gabarit inférieur (Petit Rhône en aval de Saint-Gilles, Haut-Rhône, Embranchement de Beaucaire).

Cette direction territoriale de VNF couvre 4 régions (Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie) et 17 départements.

LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA DTRS

La direction territoriale Rhône Saône s'appuie sur plus de 330 collaborateurs au service de l'exploitation, de la maintenance, de la modernisation et du développement du réseau navigable. Agents d'exploitation (éclusiers et barragistes), mécaniciens, électriciens, pilotes, ingénieurs, techniciens, hydrographes, commerciaux, gestionnaires du domaine..., les missions de VNF requièrent des savoir-faire spécialisés au service de la voie d'eau.

LOCALISATION DU POSTE

Périmètre d'intervention de la direction territoriale Rhône Saône

CLASSIFICATION et REMUNERATION

Niveau de recrutement : agent d'exploitation principal catégorie C

Le traitement mensuel brut d'un agent d'exploitation principal des TPE au 1^{er} échelon est de 1 712.06 € au 1^{er} janvier 2023.

A cela s'ajoutent des primes et des indemnités qui varient suivant le site d'affectation et la fonction.

Et le cas échéant :

- Un supplément familial, alloué en plus des prestations familiales, variable selon le nombre d'enfants ;
- Un remboursement partiel de l'abonnement de transport sur le trajet domicile-travail ;
- Des titres restaurant ;
- Une participation forfaitaire pour la mutuelle (soumise à conditions)

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1er janvier de l'année 2023, sans condition de diplômes ou de titres.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant d'un an de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2^o paragraphe de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Les épreuves du concours se dérouleront en deux phases.

Phase d'admissibilité :

Épreuve n°1 : Courts exercices de français et d'arithmétique visant à apprécier les qualités de compréhension des candidats et leur aptitude à s'exprimer dans un style et avec une grammaire et une orthographe correctes et à apprécier leur aptitude à la mise en œuvre pratique des connaissances nécessaires à l'exercice des missions dévolues aux agents d'exploitation spécialisés des travaux publics de l'État (programme d'arithmétique en annexe 1).
(Durée 1h30 – Coefficient 1)

Les exercices d'arithmétique portent sur le programme suivant :

- *les quatre opérations : addition, soustraction, multiplication et division ;*
- *les règles de divisibilité ;*
- *les calculs décimaux approchés ;*
- *les nombres premiers ;*
- *les fractions, valeur décimale d'une fraction, opérations sur les fractions ;*
- *la moyenne arithmétique simple ;*
- *la règle de trois, les rapports et proportions, les pourcentages, les indices, les taux ;*
- *les principales unités de mesure : température, masse, volume, surface, temps, monnaie.*

Épreuve n°2 : Questionnaire à choix multiples portant sur les règles du code de la route (sur les règles mais aussi les connaissances de base sur les causes et conséquences de l'insécurité routière) et sur la signalisation fluviale et maritime (voir annexe 2).
(Durée 25mn – Coefficient 1)

Les candidats peuvent se procurer le code VAGNON Fluvial en s'adressant :

- *aux éditions du plaisancier, Porte du Grand Lyon - NEYRON - 01707 MIRIBEL CEDEX
Téléphone éditeur: 04 72 01 58 68,*
- *à la librairie Maritime Le Yacht 55, avenue de La Grande Armée 75016 Paris . Téléphone:
01 45 00 17 99.*

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Sont éliminatoires toute note inférieure à 5 ou toute absence à une épreuve.

Peuvent seuls être admis à se présenter aux épreuves d'admission, les candidats qui ont participé à l'ensemble des épreuves et qui ont obtenu pour l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité un total de points fixés par le jury qui ne peut en aucun cas être inférieur à 20 points.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu à Saint-Gilles (GARD – 30) la localisation précise sera spécifiée dans la convocation envoyée aux candidats.

Si vous n'avez pas reçu votre convocation, le 13 juin 2023 soit 7 jours avant la date des épreuves d'admissibilité, vous devrez prendre contact avec le pôle Recrutement – Pilotage des Effectifs – Mobilité par mail à l'adresse suivante : PREM.DTRS@vnf.fr

Phase d'admission :

- Épreuve n° 3 : Épreuves pratiques (Durée : 1 h – coefficient 3)

Épreuves pratiques permettant au jury d'apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre des techniques de travail et l'utilisation des outils que l'exercice des fonctions implique de façon courante dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention et dans le cadre d'une organisation donnée. Les épreuves consistent en des mises en situation de travail, dont une en équipe.

- Épreuve n° 4 : Entretien oral (Durée : 20 mn – coefficient 3)

Cette épreuve permet d'évaluer si les expériences personnelles et, le cas échéant, professionnelles du candidat, ainsi que sa motivation, lui permettront de s'adapter à l'emploi offert.

Sont éliminatoires toute note inférieure à 5 ou toute absence à une épreuve.

Le total des points obtenus pour l'ensemble des épreuves ne doit pas être inférieur à 80.

A l'issue des délibérations, le jury fixera un seuil d'admission, à partir duquel les candidats seront déclarés admis.

Les épreuves d'admission se dérouleront à Saint-Gilles (GARD - 30).

Pour les candidats admissibles : si vous n'avez pas reçu votre convocation, le 6 septembre 2023 soit 7 jours avant la date des épreuves d'admission, vous devrez prendre contact avec le pôle Recrutement – Pilotage des Effectifs – Mobilité par mail à l'adresse suivante : PREM.DTRS@vnf.fr

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

1- Publication du présent avis de recrutement **le 12 avril 2023.**

2- Date de clôture des inscriptions **le 26 mai 2023**

3- Dépôt des candidatures :

*Les candidats doivent déposer ou envoyer leur candidature au plus tard **le 26 mai 2023** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :*

VOIES NAVIGABLES DE France
DIRECTION TERRITORIALE RHONE SAONE
Pôle Recrutement – Concours AEP interne 2023
2 rue de la Quarantaine
69321 LYON CEDEX 05

Ou par mail : PREM.DTRS@VNF.FR

4- Date des épreuves :

Epreuves écrites d'admissibilité : 20 juin 2023
Epreuves pratiques/entretien jury d'admission : 13 et 14 septembre 2023

Nota : les dates, horaires, lieux des épreuves seront précisés aux candidats de façon officielle en temps utile au moyen d'une convocation nominative.

Dans le cas où un candidat n'aurait pas reçu de convocation, une semaine avant la date prévue pour les épreuves, il lui appartient de contacter le pôle Recrutement – Pilotage des Effectifs – Mobilité.

5- Publication des résultats :

Admissibilité : A partir du 28 juin 2023

Admission : A partir du 15 septembre 2023.

Pour toute information complémentaire sur le concours, contacter le Pôle Recrutement – Pilotage Effectifs – Mobilité par courriel : PREM.DTRS@vnf.fr